



Commission Départementale en Arbitrage du Lot et Garonne

Présidence : BELLANDI Eric,

Présents : MM. BIELLMANN Sébastien, REYNAERT Jacques, BONTE Gilles, LARRIGAUDIÈRE Eric représentant des arbitres, GHACHI Rachid, NICOLETTO Jean Christophe, BOUYNE Didier, BOSCHER Loïc, Michelet Sylvain Président du CD.

Excusé : MARTINEZ Antoine, ROMERO José, DUBERNET Michel représentant le CD,

Réunion du : 25 novembre 2022

Le PV du 23 septembre 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Nous avons une tendre pensée pour notre ami Antoine qui combat contre la maladie.

Année sabbatique

Une demande nous est parvenue par courriel en date du vendredi 28 octobre 2022 de Morel Nicolas pour une demande d'année sabbatique saison 2022/2023. La CDA ne peut lui donner un avis favorable au vu de l'article 17.

Article 17

- Année sabbatique Toute demande d'année sabbatique pour convenance personnelle est transmise jusqu'au 31 août (dernier délai) à la CDA, qui la transmet avec avis à la Commission du Statut de l'arbitrage. Il ne sera pas possible à l'arbitre de réintégrer l'arbitrage avant la fin de la saison. Un arbitre ne peut bénéficier, durant son parcours régional ou départemental, que d'une seule année sabbatique. En cas de nouvelle demande, il sera remis à la disposition de son club. La demande d'année sabbatique ne concerne pas les raisons médicales, ni les motifs professionnels ou scolaires, qui conduisent la CDA après étude du dossier à statuer sur la demande de l'intéressé. Une demande de licence doit être faite.

Evalbox octobre 2022

D1 moyenne 11. Note basse 06. Note haute 16

Ne l'a pas fait : Ménager Martin

D2 moyenne 10. Note basse 04. Note haute 19

Ne l'a pas fait : Bahlali Lyazid

D3 moyenne 15. Note basse 11. Note haute 18

Ne l'ont pas fait : Morel Nicolas, Philipps Jean François, Planté Jérémy, Bernard Fabien,

Jeunes moyenne 12. Note basse 09. Note haute 17

Ne l'ont pas fait : Hennequin Heyden, Lyamouri Kalya, Shikho Hekmat, Le Rolland Alexis,

Stagiaires moyenne 15. Note basse 14. Note haute 18

Evalbox novembre 2022

D1 moyenne 12. Note basse 06. Note haute 17

Ne l'ont pas fait : Igouzoul Abdelaziz, Nicoletto Jean Christophe, Radjabou Youssouf, Bourdon Yvan,

D2 moyenne 12. Note basse 08. Note haute 17

Ne l'ont pas fait : Bahlali Lyazid, Bettin David, Tavernier Benoit, Bernard Emilie,

D3 moyenne 16. Note basse 10. Note haute 20

Ne l'ont pas fait : Morencho Xavier, Planté Jérémy, Bernard Fabien, Rentes Bior Alexandre

Jeunes moyenne 12. Note basse 09. Note haute 17

Ne l'ont pas fait : Cédénese Marion, Lyamouri Kalya, Shikho Hekmat, Le Rolland Alexis,

Stagiaires moyenne 10. Note basse 05. Note haute 14

Les arbitres n'ayant pas fait Evalbox ne recevront pas le ou leurs corrigés.

Envoi Evalbox 3

Le mardi 06 décembre 2022 à 10.00 pour une fermeture le mardi 20 décembre à 10.00. Tous les arbitres et stagiaires de district sont concernés. Possibilité de le faire 4 fois.

Observations

Pour la 1^{ère} ligne reste :

1 D1

3 D2

9 D3

1 AA1/1

1 AA1/2

Formation continue

Les arbitres stagiaires ont l'obligation d'assister aux plénières.

Intervention du Président du District

1^{er} point abordé : le recrutement d'arbitres stagiaires. Ils sont au nombre de 10 d'être inscrits dans la FIA des 16, 17 et 18 décembre 2022. Ce nombre est insuffisant pour combler certaines compétitions. Nous rappelons que chaque arbitre de club est l'ambassadeur pour le recrutement de nos futurs candidats.

2^{ème} point abordé : une feuille de route de l'arbitrage a été éditée par le pôle arbitrage en octobre 2022.

3^{ème} point abordé : le rapport des arbitres et officiels lors d'une rencontre houleuse. Il convient de bien relater les faits sur la FMI (qui est une feuille de match et également un procès-verbal qui peut être saisie par la justice). Il convient donc aux acteurs de faire des rapports dans les 48.00 en détaillant les faits et rien que les faits avec le plus de détails possible.

Commission de discipline

Nous fait part que certains arbitres ayant sanctionnés des joueurs ne font pas parvenir leurs rapports au district. La CDA va leur envoyée un courrier et sanctionnera les arbitres financièrement au vue de l'article 20 de notre règlement intérieur.

Désignations seniors

Nous rencontrons toujours les mêmes difficultés à pouvoir couvrir l'ensemble des rencontres. Le 1^{er} échange avec le 24 (Dordogne) débutera le samedi 03 décembre 2022 à raison d'un par mois.

Prochaine CDA : Le vendredi 13 janvier 2023 à Marmande 19.00.

Le secrétaire **REYNAERT Jacques**

Le Président **BELLANDI Eric**